



**Association Interdisciplinaire post-Universitaire de Sexologie Agréé ANDPC
identifiant 1293**

Programme Mixte DPC N° 12931700003 en 3 étapes

Séance présentielle le 21 octobre 2017

Session N°2

Dyspareunies du post-partum, diagnostic clinique et spécificités de la prise en charge.

**Indemnisé pour les médecins libéraux : 450€, 320,50€ pour les MK, et 378,50€ pour les SF
(dans la limite des enveloppes annuelles)**

**Nous attirons votre attention sur le fait qu'en 2017 le budget alloué
par l'ANDPC devrait être épuisé au début du mois d'août.
Inscrivez-vous rapidement l'inscription est ouverte sur www.mondpc.fr**

- **Nombre maximum de participants** : 48
- **Mode d'exercice du participant** : Salarié CDS conventionné, libéral, autres salariés
(y compris hospitaliers avec Convention).

Experts et animateurs :

- **Dr Sophie Berville (Gynécologue Hôpital Cochin-Tarnier. Paris)**
- **Dr Philippe Otmesguine (Médecin-Sexologue, l'Hôpital Européen. Paris)**
- **Mme Laura Beltran (Psychologue-Sexologue, CHU de Bicêtre)**

**JOURNÉES MÉDITERRANÉENNES DE SEXOLOGIE
ET DE SANTÉ SEXUELLE
AIUS-SEXOGYN**

**VILLA MÉDITERRANÉE
MARSEILLE**

**21 Octobre 2017
14 H -17h00**

- **Etape 1 Cognitive à partir du 05/09/2017 en non présentiel**
- **Etape 2 EPP en présentiel le 21/10/2017, Marseille**
- **Etape 3 Cognitif à partir du 28/10/2017 en non présentiel**
- **Clôture le 26/11/2017**

Résumé :

Les femmes présentent fréquemment des difficultés dans leur vie sexuelle lors du post-partum. La reprise de l'activité sexuelle a lieu habituellement 6 à 8 semaines après l'accouchement, après la visite post natale. La dyspareunie est très fréquente puisque le premier rapport sexuel est douloureux dans 86% des cas, et la douleur persiste 18 mois plus tard chez 23% des femmes. (Brown et al, 2015)

Les occasions d'aborder le sujet sont fréquentes au cours de cette première année du post-partum : les consultations chez le gynécologue obstétricien, la sage-femme ou le médecin généraliste, le kinésithérapeute lors de la rééducation périnéale, ainsi que les consultations pour le nouveau-né. Cependant, exprimer une plainte concernant une difficulté de la vie sexuelle n'est pas toujours aisée pour la patiente (en particulier dans cette période présumée heureuse) et la dépister ou l'entendre n'est pas plus facile pour le soignant.

Le DPC va permettre d'explorer les facteurs favorisant la survenue d'une dyspareunie dans le post-partum (facteurs de risque), les éléments étiologiques à l'origine de cette dyspareunie, permettant de ne pas incriminer systématiquement l'épisiotomie. Il sensibilisera à l'importance du dépistage de ces dyspareunies, incitera à aborder la question de la sexualité systématiquement avec ces patientes.

En découlera l'élaboration de stratégies spécifiques de prise en charge : organique, manuelle kinésithérapeutique, psychologique en cas de dépression et sexothérapeutique...

Objectif :

La formation se compose de trois étapes :

Deux étapes cognitives non présentielle faites d'une part de lecture et analyse de bibliographie, donnant lieu à des questionnaires de connaissances et de prises de décision.

La troisième étape est une Évaluation des Pratiques Professionnelles, présentielle : elle est constituée de jeux de rôle et mises en situation, d'une part sur la démarche diagnostique des dyspareunies du post-partum et d'autre part sur la consultation sexologique de ces patientes et/ou du couple (approches et pistes thérapeutiques). S'en suivent un débriefing et un topo synthétique sur ces problématiques.

Catégorie(s) professionnelle(s)

- *Masseur-kinésithérapeute*
- *Sage-Femme*

Médecins spécialistes en médecine générale

- *Médecine générale*

Médecins spécialistes autres que les spécialistes en médecine générale

- *Chirurgie urologique*
- *Dermatologie et vénéréologie*
- *Gynécologie médicale*
- *Gynécologie médicale et obstétrique*
- *Gynécologie obstétrique / Obstétrique*
- *Médecine interne*
- *Neuropsychiatrie*
- *Psychiatrie générale*
- *Urologie*

Méthodes :

- Pédagogique ou cognitive
 - Formation présentielle (congrès scientifique, séminaire, colloque, journée, atelier, formation interactive, formation universitaire...).
 - Formation à distance (e-learning, supports écrits et numériques...).
- Analyse des pratiques
 - Groupe d'analyse de pratiques, staff des équipes médico-soignantes ou médico-techniques, pratiques réflexives sur situations réelles.
 - Chemin clinique.

Orientations :

- Renforcer la prévention et la promotion de la santé
- Soutenir et valoriser les initiatives pour faciliter l'accès à la prévention et à la promotion de la santé
- Contraception et santé sexuelle
- Faciliter au quotidien les parcours de santé
- Promouvoir les soins primaires, favoriser la structuration des parcours de santé
- Coordination des soins entre médecin traitant et médecin correspondant
- Médecin spécialisé en chirurgie urologique
 - Pertinence des actes et des modalités de prise en charge en urologie
- Médecin spécialisé en dermatologie et vénéréologie
 - Diagnostic et évaluation de la prise en charge des infections cutané-muqueuses
- Médecin spécialisé en gynécologie médicale / Médecin spécialisé en gynécologie-obstétrique
 - Gestion des risques associés aux actes et aux modalités de prise en charge en gynécologie et obstétrique

- Sage-femme
 - Consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention par la sage-femme (dépistage des cancers et des infections sexuellement transmissibles, vaccination)
- Masseur-kinésithérapeute
 - Prise en charge de la douleur en masso-kinésithérapie

Modalité d'inscription à ce DPC :

- Après de l'ANDPC: vous inscrire sur www.mondpc.fr avec le N° du DPC **12931700003 Session 2**
- Après de l'AIUS: en remplissant sur le site de l'AIUS le formulaire dans la fiche descriptive du DPC.

Quel que soit votre mode d'inscription, valider cette dernière en nous envoyant :

- **un chèque d'adhésion à l'AIUS de membre stagiaire de 23€**, valable pour l'année 2017, à l'ordre de l'AIUS pour les médecins qui ne sont pas encore membres de l'Association.
- **un chèque de caution de 180 € à l'ordre de l'AIUS** qui ne sera pas encaissé et qui sera restitué à l'issue de la formation sauf dans le cas de désistement moins de 15 jours avant la formation. Dans ce dernier cas cette somme sera encaissée à titre de dédommagement des frais engagés.

à envoyer au secrétariat de l'AIUS à :

Mr Arnaud Guionie
23, allée des cheminots
33130 Bègles.

Votre inscription ne sera valide pour notre organisation qu'après réception de ces pièces.

Informations complémentaires : secretariat@aius.fr

NB: Pour les participants résidant à plus de 50 Km, l'AIUS propose une participation de 80€ sur présentation d'un justificatif et dans certaines condition (hôtel samedi soir pas de retour possible).